

**CFVU du 10 novembre 2022**

**Délibération n° CFVU 20221110\_03 - Approbation du compte-rendu de la  
CFVU du 29 septembre 2022 ;**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

**Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :**

*Validation du compte-rendu de la CFVU du 29 septembre 2022.*

**Le compte-rendu est adopté.**

Décompte des voix : 35

Décompte des votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 2

Fait à Poitiers, 10 novembre 2022.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

**Voies et délais de recours**

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 29/09/2022

**Total des membres élus : 40**

**Séance présidée par Mme Noëlle DUPORT, Vice-Présidente en charge des Formations, Présidente de la CFVU.**

**Présents ou représentés : 25**

**Présents ou représentés :**

NOM	PRENOM	CFVU 29/09/2022	Nombre de Valide
			O/N
BIARDEAU	Théo	Donne procuration à CHEVALIER Camille	1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à DESESSARD Laurent	1
CHAUSSEREAU-THOMAZEAU	Mael	Reçoit procuration de LE CORRE Marine et RAUTUREAU Killian	1
CHEVALIER	Camille	Reçoit procuration de BIARDEAU Théo et DUPORT Antoine	1
CONQUINO-ABRAM	Bianca		1
Directrice du CROUS	-		1
DUPORT	Noëlle	Reçoit procuration de RANGIER Jessica	1
DUTEIL	Antoine	Donne procuration à CHEVALIER Camille	1
ESNARD	Catherine		1
GELIBERT	Marine		1
GIL	Nathalie		1
IMBERT-FAUCHER	Pierre		1
KAMDEM	Florence	Donne procuration à MICHEL Julien	1
LAVAL	Marine	Donne procuration à CHAUSSEREAU-THOMAZEAU Mael	1
LE CORRE	Céline		1
MAGNANT	Cécile		1
MARIVINGT MOUNIR	Julien	Reçoit procuration de BOUCARD Hélène	1
DESESSARD	Florence	Reçoit procuration de LAVAL Florence	1
MICHEL	Julien	Reçoit procuration de LAVAL Florence	1
MOINARD	Pierre		1
PATRIER	Patricia	Donne procuration à POUSSARD Anne-Marie	1
POUSSARD	Anne-		1
RANGIER	Marie	Reçoit procuration de PATRIER Patricia	1
RAUTUREAU	Jessica	Donne procuration à DUPORT Noëlle	1
SAURDULHE	Killian	Donne procuration à CHAUSSEREAU-THOMAZEAU Mael	1
SAURDULHE	Denis	Reçoit procuration de GIL Sandrine	1
Total général		25, dont Mme Hall directrice du CROUS, avec voix consultative	25

**Ordre du jour :**

- 1- **Pour délibération de la CFVU :** Approbation du compte rendu de la CFVU du 29 septembre 2022 ;
- 2- **Informations générales :**
- 3- **Pour information :** Présentation des services du Pôle Formation et Réussite Etudiante ; Observatoire de la Réussite Et de la Vie Etudiante (OREVE) et Service d'accompagnement à la formation, l'insertion, la réussite et l'entrepreneuriat (SAFIRE) ;
- 4- **Quart d'heure étudiants :**
- 5- **Pour délibération de la CFVU :** Révision de la charte des examens pour l'année universitaire 2022-2023 ;
- 6- **Pour délibération de la CFVU :** Maquettes pédagogiques 2022-2023 (suite) ;
- 7- **Pour délibération de la CFVU :** Règlement des examens pour l'année universitaire 22-23 (suite)

La séance commence à 14H10

Noëlle DUPORT énumère les 9 procurations reçues. Elle précise qu'avec 25 élus présents ou représentés, dont la directrice du CROUS Mme Hall avec voix consultative, le quorum est atteint. En préambule, elle rappelle que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil.

- 1- **Pour délibération de la CFVU :** Approbation du compte-rendu de la CFVU du 15 septembre 2022

<b>Délibération n° CFVU 29/09/2022 01 – Approbation du compte-rendu de la CFVU du 15 septembre 2022 :</b>	
Le compte-rendu est adopté.	
Décompte des voix :	24
Décompte des votants :	24
Pour :	24
Contre :	0
Absention :	0

## 2- Informations générales

### Plateforme nationale de candidature à l'entrée en M1

Le premier point des informations diverses est relatif à l'annonce de la ministre le jeudi 15 septembre : la mise en place d'une plateforme nationale pour le recrutement en master 1 est confirmée.

Les grands principes sont :

- Un lieu de dépôt unique ;
- Un calendrier unique ;
- L'optimisation de l'attribution des places ;
- Une plus grande efficacité du dispositif de saisine

Cette plateforme, contrairement à Parcoursup, ne proposera pas d'outil d'aide à la décision. Est prévue la mise en place d'une phase complémentaire, mais elle ne sera pas mise en place pour 2023. Le décompte des candidatures se fera à l'échelle de la mention, et les candidatures ne seront pas hiérarchisées. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

### **Calendrier prévu pour sa mise en place**

- Février 2023 : les établissements pourront paramétrer leur offre de masters dans la plateforme.
- Mars 2023 : les candidats déposent leurs candidatures.
- Début avril à la mi-juin 2023 : les établissements examinent les candidatures.
- Mi-juin à mi-juillet 2023 : phase d'admission avec une redistribution des places non retenues par les candidats, sachant qu'un candidat ne pourra pas accepter simultanément deux propositions d'admission.
- Mi-juin 2023 : tous les candidats sont informés des réponses apportées à leurs candidatures. Exception sera faite pour les formations dispensées par la voie de l'alternance, pour lesquelles les établissements pourront révéler leurs fichiers de classement dans l'application de manière anticipée, dès le mois d'avril, pour permettre aux candidats concernés de se mettre suffisamment tôt en recherche d'un contrat.
- Mi-juillet à fin juillet 2023 : inscription administrative des étudiants (voire au-delà pour les formations en alternance).
- Mi-juin 2023 : phase de saisine du recteur de la région académique.
- Mi-juillet à la rentrée 2023 : phase de gestion des délestements permettant de redistribuer les dernières places vacantes.

### **Campagne 22-23 de candidature pour entrer en licence pro**

Le point suivant des informations diverses est celui d'un point demandé lors de la séance dernière, sur la campagne des Licences professionnelles.

Nous avons reçu à l'échelle de l'établissement 3546 candidatures, pour 640 places. 470 ont été acceptées suite à une proposition. Il y a 451 inscrits.

### Plan de sobriété énergétique

Le point suivant des informations diverses est relatif à la circulaire « déclinaison du plan de sobriété énergétique au sien des opérateurs d'enseignement supérieur, de recherche et du réseau des œuvres », cette circulaire appelle à une réduction de nos consommations d'énergie de 10% en deux ans. Les axes pour y parvenir sont :

- La gestion du parc immobilier (chauffage, éclairage, usage informatique, matériel électrique)
- Une mobilité réduite des agents et des étudiants
- Une stratégie d'achats
- Une réflexion sur l'empreinte carbone liée aux activités de recherche et aux équipements de formation

Au-delà de ces éléments, la circulaire comporte également un volet « formation », dans lequel il est indiqué que les universités doivent en prime l'objectif de former des citoyens éclairés, par le déploiement massif et très concret d'actions de sensibilisation et de formation. L'objectif est de :

- Former les enseignants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire aux grands enjeux du développement durable
- Sensibiliser et former tous les étudiants et personnels de l'enseignement supérieur à ces enjeux
- Développer des formations spécialisées dans les métiers verts qui sont ou seront en tension des quelques années
- Développer des formations certifiantes courtes et modulables dédiées aux adultes en reconversion ou évolution professionnelle

Le dernier point est un point d'information PIA :

Le point PIA concerne aujourd'hui deux des PIA de l'établissement : ELANS et Demi'up.

Pour ELANS, les informations concernant :

- La mise en place de la certification « écrit+ » pour laquelle des formations sont expérimentales et un site dédié a été réalisé, intégré sur le site Elans.
- La mise en place de l'open badge « gestion de projet » accessible après avoir réussi le test final du chapitre 6 de Motive à 80%. L'étudiant peut avoir suivi une formation dans sa compétence ou s'être auto-formé sur MOTIVE.
- Un rappel sur l'incitation à utiliser la plateforme « motive », fortement utilisée par les étudiants. 3000 utilisateurs uniques supplémentaires ont utilisé motive en 2021-2022.

La mise en place du portfolio, ayant fait l'objet de groupes de travail et de présentations en réunion d'assesseurs. Le document de synthèse du groupe de travail portfolio est présenté dans ses grandes lignes, ce document a vocation à entériner la mise en place des attendus en matière de portfolio à l'université de Poitiers et fera l'objet d'une communication via une page web à déterminer et une communication relative aux formations à cette démarche. Le contexte de mise en place du portfolio au sein de l'université de Poitiers s'intègre dans une démarche

nationale et locale. Le portfolio s'intègre dans les différentes étapes clés de la scolarité d'un étudiant et dans les différents outils de valorisation de son parcours. Il a ainsi vocation à être positionné lors de l'entrée de l'étudiant dans sa formation jusqu'à sa sortie (voir après cette sortie).

Les trois types de portfolio définis à l'université de Poitiers sont :

- Le portfolio d'apprentissage qui sera réalisé via l'activité wiki sur updago
- Le portfolio réflexif via le PEC
- Le portfolio de présentation

Un accompagnement va désormais se construire avec le Saifre, le Pédagoglab et l'Inpédaf afin de développer l'accompagnement des enseignants et des étudiants. Un retour d'expérience sera organisé en janvier 2023.

Pour Dem'up, les deux principales informations sont :

- Un rappel de l'appel à projets interne, dont la date limite de soumission des dossiers est le 04/11/2022. Cet appel à projets invite les enseignants et enseignants-chercheurs de l'université à soumettre des projets explorant les diverses approches de l'apprentissage immersif. Le projet proposé reposera sur une scénarisation pédagogique, propice à l'engagement des apprenants
- Le recrutement de deux ingénieurs en enseignement numérique, rattaché au Pédagoglab : un ingénieur consacré à l'accompagnement des enseignants à la mise en place des pédagogies immersives, une ingénieure consacrée à l'accompagnement à la scénarisation pédagogique
- La remise du premier bilan après 6 mois de réalisation le 30/09/2022

Pierre MOINARD : le DIU pour les stagiaires professeurs qui ont eu le concours, mais qui n'ont pas de master, et qui sont stagiaires à mi-temps, est-il finalement financé par le ministère ?

Pour le moment ces stagiaires ne sont pas encore inscrits, et n'ont donc ni carte étudiante, ni accès à IENT.

Noëlle Duport fait le point avec le directeur de l'INSPE à la suite de la CFVU et reviens vers les élus lors de la prochaine séance. Le financement État est de 1600 euros par étudiant et par semestre.

## 9 Pour l'information : Présentation des services du Pôle Formation et Réussite Etudiante :

Observatoire de la Réussite Et de la Vie Etudiante (OREVE) et Service d'accompagnement à la formation, l'insertion, la réussite et l'entrepreneuriat (SAFIRE) ;

Noëlle Duport donne la parole à Isabelle BERTRAND, Directrice de l'OREVE

Celle-ci commence par présenter les principales missions de l'OREVE :

- Répondre aux besoins statistiques concernant la population étudiante ;

- Analyser et mettre ces données à disposition

- Accompagner les équipes et les services en lien avec le pilotage des formations.

Les objectifs sont de disposer de données et d'indicateurs homogènes et ainsi de participer à la mise en cohérence et à la fiabilisation des données.

Elle détaille ensuite les thématiques traitées et les services proposés, les principales sources de données et les interlocuteurs.

Pour l'année 2021-2022, les enquêtes portées ont été les suivantes : l'évaluation des formations, le suivi des diplômés, l'évaluation des dispositifs ELANS et d'autres thématiques comme une exemple une relative au handicap.

Isabelle BERTRAND détaille ensuite l'enquête relative au suivi des diplômés : date, périmètre, volumétrie.

Elle donne ensuite les objectifs 22-25 et les principaux chantiers à mener issus du projet d'administration de l'établissement : celui de l'évaluation des formations et des enseignements, les liens avec le SI...

Mme Dupont complète l'intervention d'Isabelle Bertrand en précisant que le projet d'administration, qui est la déclinaison opérationnelle des axes stratégiques du projet d'établissement, sera prochainement diffusé par la Présidente. Le pôle formation, et chacun des 8 services composant le pôle formation et réussite étudiante a participé à la construction du projet d'administration : les objectifs opérationnels des 3 années à venir pour les services sont le fruit de cette réflexion.

Julien MICHEL, rapporteur, y répond lorsqu'il cherche l'OREVE sur le site internet de l'UP, la page est vide. Il souhaite connaître les taux de réponse des diplômés enquêtés dans le cadre de l'insertion professionnelle.

Mme Bertrand répond que le taux de participation pour l'enquête insertion professionnelle 30 mois est de 62 %. Elle indique que les taux de réponse sont en diminution, notamment depuis le COVID.

Catherine Esnard questionne les échanges d'informations entre les porteurs pédagogiques de formation qui disposent d'information sur les diplômés et l'OREVE.

Isabelle Bertrand rappelle que le questionnaire est celui imposé par le ministère, qu'il est contraint et long : la marge de manœuvre sur le contenu du questionnaire est très réduite. Les informations recueillies par les pédagogues ne sont pas suffisamment précises pour s'insérer dans le cadre du questionnaire du ministère. Elle indique qu'elle travaille néanmoins sur cet

aspect relationnel, notamment par le biais d'un outil qui va permettre, à terme, de mettre à disposition de la communauté les informations de façon dynamique et plus rapide.

Noëlle Duport complète en indiquant que les taux de réponse sont un enjeu important, car il est fort probable que le ministère va de plus en plus afficher sur différents sites (plateformes nationales de candidatures...), les chiffres d'insertion récoltés par l'OREVE, qui sont les chiffres officiels. Il est donc fondamental d'informer / former les équipes pédagogiques, pour qu'elles inclinent les étudiants à répondre aux enquêtes officielles menées par l'OREVE.

- Noëlle DUPORT donne ensuite la parole à Isabelle DUFREONT. Cette dernière présente les missions principales du service :
- Accompagner à l'orientation et à la réorientation, à l'insertion et à la valorisation des compétences des étudiants ;
- Sensibiliser à l'entrepreneuriat ;
- Coordonner le -3/+3 ;
- Assurer des formations de formateurs ;
- Appuyer la gouvernance sur les thématiques de l'orientation de l'insertion et de l'entrepreneuriat.

Le public cible est bien entendu celui des étudiants, mais aussi les porteurs de projets du territoire du Poitou, des extérieurs, les lycéens de l'académie et les professionnels de l'orientation et de l'insertion.

Elle donne ensuite quelques chiffres clés, qui montrent l'augmentation de la fréquentation. Le plus % est celui d'étudiants post bac (+1), avec une grande majorité de L1.

Elle présente également les chiffres de l'accompagnement collectif : ateliers thématiques transversaux, séminaire d'insertion PEP's, dispositif Rebond, césure...

Sont aussi mentionnés des chiffres de l'activité sur le -3/+3 (immersions individuelles et collectives, JPO, participants aux Matinales) et sur l'entrepreneuriat.

Pour finir, elle présente les objectifs et chantier pour 2022-2025 du projet d'administration : améliorer l'information, le conseil et l'accompagnement, animer et coordonner les réseaux sur leur thématique ; documenter les champs de l'orientation, développer les dispositifs d'accompagnement....

Julien MICHEL : y-a-t-il des séances d'information auprès de public autre que les lycéens, notamment les équipes des établissements ?

Isabelle Dufreont indique que des séances d'informations appelées les « Matinales » ont lieu tous les ans fin septembre / début octobre à Poitiers, Niort et Angoulême.

Cette manifestation s'adresse aux équipes des lycées de l'Académie de Poitiers : personnels de direction, professeurs principaux, psychologues de l'éducation nationale, professeurs documentalistes, conseillers principaux d'éducation...

Date des « Matinales » 2022 : le 15 novembre à Angoulême (site IUT 16), le 16 novembre à Niort (site du PUN), le 17 novembre à Poitiers.

Ces séances de matinales sont enregistrées par le rectorat et mises à disposition.

De plus, grâce au PIA CODA des ressources sont également disponibles : notamment des webinaires animés par le SAFIRE sont proposés aux publics.

Elle précise que deux collègues psychologues de l'éducation nationale sont à mi-temps au SAFIRE et à mi-temps dans le secondaire, notamment pour faire du lien avec els CIO.

Denis Sarrailhe : le SAFIRE porte une UE d'engagement associatif. Est possible pour des étudiants de pharmacie de s'inscrire dans ces UE ?

Il est répondu que cette UE est prévue uniquement dans le cadre des maquettes de L2, et que donc cela n'est pas possible.

#### 4- Quart d'heure étudiants :

Pour information : les assessseurs ont été informés de l'intervention lors de la dernière CFVU, relative à la vigilance des étudiants quant à la bonne application de la politique établissement en matière de pause méridienne.

Pas d'intervention

#### 5- Pour délibération de la CFVU: Révision de la charte des examens pour l'année universitaire 2022-2023 :

Noëlle DUPORT présente les principales modifications par rapport à la version précédente : La prise en compte des modifications de cadrage liées à la mise en place de la nouvelle offre de formation

- o Les MCC à l'UE
  - o Le contrôle continu non renouable
  - o Les règles de validation des licences professionnelles
  - o La fin du statut d'AJAC
- Le décret portabilité des aménagements liés au handicap (présente lors de la CFVU de juillet)

- Poursuites disciplinaires : nouvelle procédure sur reconnaissance préalable des faits.

Suite aux remarques de : Anne Marie Poussard, Catherine Esnard et Julien Michel, certains articles sont ajustés / modifiés :

article 1.9 : ajout « en amont de la mobilité »

Article 2.2, point 4 : annule et remplace « leur poids en pourcentage »

Art 2.11 : ajout paragraphe 1 (ou de session unique le cas échéant) et ajout paragraphe 2, seule la seconde session d'examens est proposée à l'étudiant(e) (lorsqu'elle existe),

Art 3.8 : supprimé car cela correspond au contrat d'aménagement d'études. Charte renumérotée à partir du 3.7.

Catherine Esnard : article 4.3 questionne la compensation en licence pro. La compensation est entre les blocs à l'intérieur d'un semestre ou d'une année ? Elle est à l'année, même pour les licences professionnelles qui pratiquent deux semestres.

Julien Michel questionne l'article 4.15 propre au redoublement en BUT : il est confirmé qu'il s'agit d'éléments puisés dans les règlements des examens des BUT adoptés par la CFVU. C'est en effet la CFVU qui adopte la politique en la matière.

Délibération n° CFVU 20220929\_02 - Révision de la charte des examens pour l'année universitaire 2022-2023 :

La mesure est adoptée à l'unanimité

Décompte des voix : 24

Décompte des votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Abstention : 0

#### 6 - Pour délibération de la CFVU : Maquettes pédagogiques 2022-2023 (suite)

Les maquettes et MCCC présentées ce jour sont de 3 ordres :

- Les maquettes de BUT, en raison de la publication tardive des PN
- Les maquettes et MCCC des masters dits « EC2U », en raison du travail nécessaire de coordination entre les différentes universités de l'alliance

- Les maquettes et MCCC des masters « USTH ». Les masters USTH (université des sciences et des technologies de Hanoï) sont des doubles diplômes destinés à des étudiants vietnamiens, qui, par des séjours dans nos formations valident les deux diplômes. Ce consortium d'universités françaises (Lyon 1, Montpellier, Cergy, Paris Université, Sorbonne, Le Mans, Aix Marseille, la Rochelle, Toulouse...) propose 5 masters, et l'université de Poitiers participe à 2 : « Applied Environmental Sciences » et « Information and Communication Technology ». (pour 2021, les 5 masters représentaient environ 100 étudiants).

Julien Michel : quid des pourcentages inférieurs à 1 dans les maquettes APC, alors que le Saé représente près de 40 % de l'année, comment les étudiants s'approprient-ils ces éléments ?  
Marine Geilbert : certaines notes alimentent plusieurs compétences, ce qui explique certains pourcentages très bas. Le cadre du programme national est très contraignant.

Julien Michel : pour les maquettes EC2U les MCCC ne sont pas utiles, notamment les ECTS.  
Noëlle Duport indique que les masters EC2U sont composés d'UE préexistantes dans d'autres masters. Les documents seront modifiés pour les points suivants :

- Lorsque certaines UE sont à choix (ex 3 ou 6), La colonne « ECTS » sera remplacée par Poids de chacune des matières dans l'UE
- Mémoire de master : avec soutenances
- Pour la durée des épreuves : renvoyer à la formation d'origine.

Pour les masters USTH : il est confirmé à Anne Marie Poussard qu'il n'y a qu'une session.

Anne Marie Poussard indique qu'elle ne souhaite pas prendre part au vote car elle n'a pas pu faire son travail d'étude et lire les maquettes compte tenu des dates de dépôts.

Délibération n° CFVU 20220929\_03 - Maquettes pédagogiques 2022-2023 (suite)

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 24

Décompte des votants : 16

Pour : 15

Contre : 1

Abstention : 8

#### 7 - Pour délibération de la CFVU : Règlements des examens pour l'année universitaire 2022-2023 (suite) : Formations de DEUST de la faculté des sciences du sport

Le dernier point de l'ordre du jour est la présentation des règlements d'examens manquants :

- Celui de la mention Biologie santé : ce règlement a déjà été proposé par la composante SFA, mais il concernait les étudiants qui suivent l'intégralité du cursus. Il s'agit ici du règlement pour les étudiants qui sont inscrits dans des cursus de maieutique, pharmacie, médecine.
- Celui des DEUST, qui ne comporte pas de changements majeurs par rapport à l'année dernière.

Julien Michel s'interroge : il lui est confirmé que chaque année de DEUST comporte 4 UE.

Anne Marie Poussard : propose les modifications suivantes qui sont acceptées, pour être en accord avec le règlement des examens de la mention portée par SFA, et la charte des examens :

pagination à refaire + 3 modifications :

Page 4 : planning des examens 15 jours avant le début des épreuves

Page 6 : suppression du point suivant : Les étudiants absents à la session 1 devront impérativement remettre un justificatif d'absence dans les 48h à la scolarité pour pouvoir se présenter en session 2.

p7 : absence dans les 7 jours ouvrés pas conforme à la charte des examens : remplacer par 2 jours.

Délibération n° CFVU 20220929\_04 – Règlements des examens pour l'année universitaire 2022-2023 (suite)

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 24

Décompte des votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 5

Question d'Anne Marie Poussard : quid des réorientations externes à l'université : est-il possible de les inscrire après le 22 septembre ?

Julien Michel souhaite un point sur les saisines en masters. Noelle Dupont répond qu'environ 110 propositions ont été faites aux étudiants, qui ont, pour un tiers d'entre eux accepté la proposition.

Nathalie Imbert Faucher interroge Noelle Dupont sur la mobilisation, demandée par la direction Générale des services, des services de scolarité dans les composantes, pour saisir collectivement la nouvelle offre de formation dans APOGEE.

Noelle Dupont répond que cette décision remonte au printemps, et qu'elle avait pour objectif :

- De pallier les manques de personnels dans certaines scolarités (responsable de scolarité et/ou gestionnaire de scolarité)
- D'avoir une approche harmonisée au sein de l'établissement de la saisie, pour une meilleure extraction des indicateurs indispensables à toute démarche de pilotage.

Au global, le choix d'une démarche solidaire avait été fait.

D'abord basée sur le volontariat, il s'est avéré qu'un retard important a été pris dans la saisie. La décision a été prise de mobiliser des personnels de scolarité, pour permettre les inscriptions pédagogiques dans la totalité de l'offre de formation.

Prochaine CFVU, le **jeudi 10 novembre 2022 probablement à 14H45**

La séance se termine à 16H40

La Présidente de la CFVU,

Noëlle DUPONT



CR CFVU 29/09/2022 validé CFVU 10/11/2022